

TERRES EN BORD DE MER
Expo-vente de céramiques à Villerville

TERRES

EN BORD DE MER

Expo-vente de
CERAMIQUES

24 - 25 septembre
2022

de 10h à 19h

LE GARAGE
10 rue du Général Leclerc
14 VILLERVILLE

Entrée libre



APPEL A EXPOSANTS

La Commune de Villerville, Village de Caractère du Calvados, sélectionné pour concourir au « Village Préféré des Français 2021 », situé en bord de mer entre Trouville et Honfleur,

Village qui séduit chaque année de nombreux touristes et visiteurs,

Organise dans la salle dite « **LE GARAGE** », une exposition de céramistes, dénommée « **TERRES EN BORD DE MER – Expo-vente de céramiques à Villerville** » sous la forme de location d'espaces d'exposition.

Souhaitant mettre en valeur le travail de la terre sous toutes ses formes, artistiques et utilitaires, cette exposition est ouverte à tous artistes ou artisans travaillant l'argile, ainsi qu'aux galeries et associations présentant le travail de céramistes.

Date : Samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022,

Lieu : LE GARAGE, 10 rue du Général Leclerc, 14113 Villerville,

Emplacements : La salle « LE GARAGE », espace d'environ 500 m² présentant une architecture industrielle très typique avec structure métallique et éclairage zénithal, a été divisée en espaces de environ 9 m² avec une table et deux chaises, et/ou des stèles ou présentoirs s'ils souhaitent en apporter.

Les espaces sont ouverts, délimités au sol, et ne sont pas matérialisés par des panneaux séparateurs.

Prix :

150 € par stand, comprenant un emplacement de 9 m²environ , 1 table (0,75m x 1,80 m) et 2 chaises. Il n'y a pas d'électricité prévue dans les stands, la salle étant très lumineuse toute la journée par la lumière du jour. Parking gratuit pendant les deux jours pour un véhicule (badge de stationnement exposant).

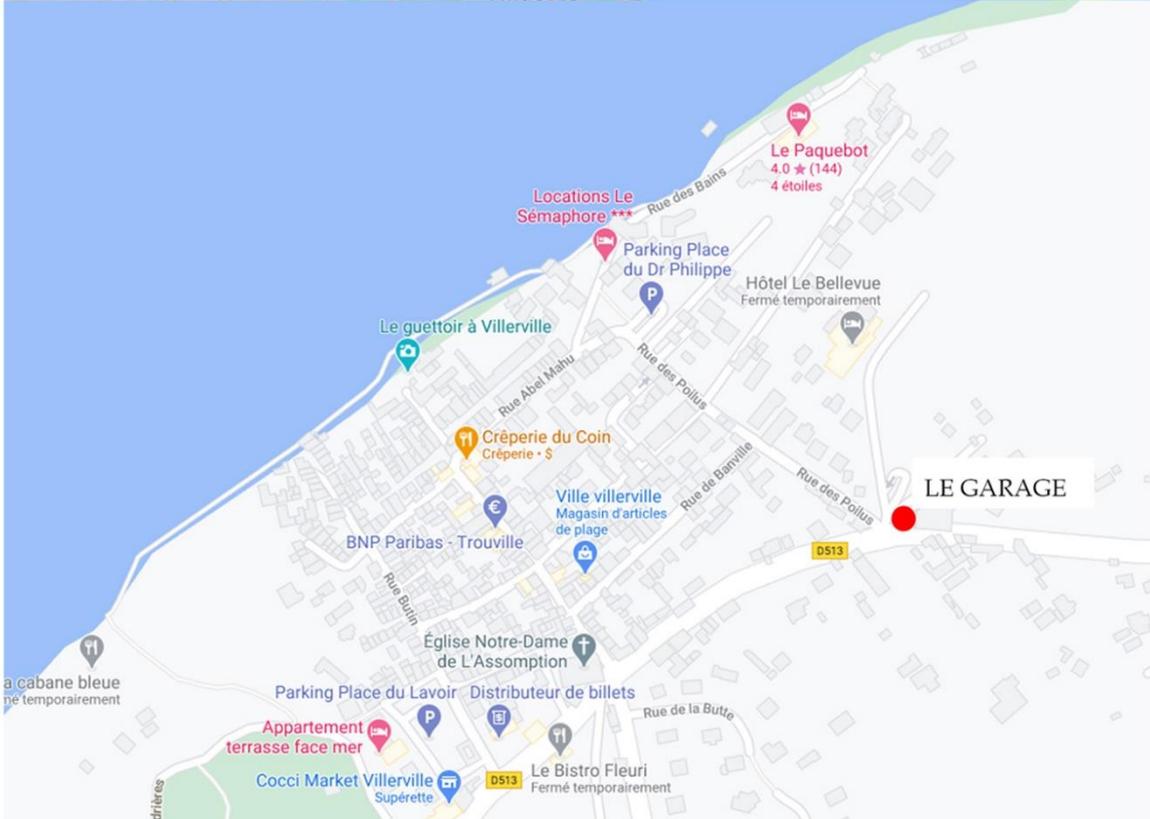
Candidature : Candidature par mail à l'adresse anim@villerville.fr, avec le titre **TERRES EN BORD DE MER** .

Le dossier comprendra :

- Un justificatif de statut professionnel (Kbis, carte de la Maison des Artistes, attestation pour les autoentrepreneurs, n° Siret)
- Une attestation d'assurances de responsabilité civile professionnelle valable aux jours de l'exposition
- Un CV et une présentation du travail succincts.
- 5 photos représentatives des œuvres qui seront présentées sur le stand ;

Date limite réception des dossiers : **dimanche 3 juillet à minuit**

Informations : <https://www.villerville.info/pages/accueil/activites.html>





TERRES EN BORD DE MER
Expo-vente de céramiques à Villerville

VISUELS DE L'EXPOSITION 2021



TERRES EN BORD DE MER
Expo-vente de céramiques à Villerville

REGLEMENT

La Commune de Villerville, 40 rue du Général Leclerc, 14113 Villerville,

Organise dans la salle dite « **LE GARAGE** », une exposition de céramistes, dénommée « **TERRES EN BORD DE MER – Expo-vente de céramiques à Villerville** » sous la forme de location d'espaces d'exposition selon les modalités exposées dans le présent règlement. Souhaitant mettre en valeur le travail de la terre sous toutes ses formes, artistiques et utilitaires, cette exposition est ouverte à tous artistes ou artisans travaillant l'argile, ainsi qu'aux galeries et associations présentant le travail de céramistes.

MODALITES :

Date : Samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022,

Lieu : LE GARAGE, 10 rue du Général Leclerc, 14113 Villerville,

Emplacements :

La salle « LE GARAGE », espace d'environ 500 m² présentant une architecture industrielle très typique avec structure métallique et éclairage zénithal, a été divisée en espaces de environ 9 m² avec une table et deux chaises, et/ou des stèles ou présentoirs s'ils souhaitent en apporter.

Les espaces sont ouverts, délimités au sol, et ne sont pas matérialisés par des panneaux séparateurs. Ils sont répartis sur l'ensemble de la salle et seront attribués aux artistes et artisans sélectionnés lors de la confirmation de l'inscription, sans qu'il soit possible de contester cette attribution pour quelque cause que ce soit.

Il n'y a pas de lieu de stockage en dehors du stand.

Prix :

150 € par stand, comprenant un emplacement de 9 m² environ, 1 table (0,75m x 1,80 m) et 2 chaises.

Il n'y a pas d'électricité prévue dans les stands, la salle étant très lumineuse toute la journée par la lumière du jour. Parking gratuit pendant les deux jours pour un véhicule (badge de stationnement exposant).

Ventes des œuvres :

Les exposants sont libres de vendre leurs œuvres au prix qu'ils le souhaitent, la Commune ne prend aucune commission sur les ventes.

Exposants :

Cette exposition est ouverte à tous artistes et artisans potiers, céramistes, sculpteurs utilisant la terre comme moyen d'expression, ainsi qu'aux galeries et associations présentant le travail de céramistes.

Candidature :

Candidature par mail à l'adresse anim@villerville.fr, avec le titre **TERRES EN BORD DE MER**.

Le dossier comprendra :

- Un justificatif de statut professionnel (Kbis, carte de la Maison des Artistes, attestation pour les autoentrepreneurs, n° Siret)
- Une attestation d'assurances de responsabilité civile professionnelle valable aux jours de l'exposition
- Un CV et une présentation du travail succincts.
- 5 photos représentatives des œuvres qui seront présentées sur le stand ;

Date limite réception des dossiers : **dimanche 3 juillet à minuit**

Sélection :

La Commission Animation Culture de la Commune de Villerville étudiera les dossiers reçus et informera les candidats retenus par mail le **mardi 18 juillet 2022**.

Les candidats retenus devront confirmer leur présence par mail et par l'envoi du présent règlement signé accompagné d'un chèque de 150 euros à l'ordre du Trésor Public au plus tard le **vendredi 29 juillet 2022**.

Annulation/Désistement

L'inscription est définitive. En cas de désistement du fait de l'exposant, l'intégralité de la somme encaissée sera conservée par la Commune à titre d'indemnité.

En cas d'annulation du fait de la Commune, ou du fait d'une réglementation nationale, (sanitaire ou autre), l'intégralité de la somme encaissée sera remboursée à l'exposant.

Œuvres exposées :

Les œuvres exposées doivent être en céramique. Elles pourront être accompagnées de photos, dessins ou cartes postales en rapport avec le travail céramique présenté.

Installation :

L'exposition est ouverte au public **samedi 24 septembre et dimanche 25 septembre 2022, de 10h à 19h**.

Arrivée et installation des exposants : **vendredi 23 septembre à partir de 10h à 16h ou samedi 24 septembre à partir de 7h. Ouverture de l'exposition à 10h**.

Les exposants ont à charge d'organiser leur stand comme ils le souhaitent, et s'engagent à le faire dans un esprit de qualité de l'exposition.

Les tables devront obligatoirement être couvertes d'un tissu blanc en coton, en lin ou en tissu M1, fourni par l'exposant, afin d'unifier la présentation générale.

Démontage

Le démontage du stand ne peut pas commencer avant le **dimanche 25 septembre 2022 à 19h**, et devra être terminé à **23 h**.

Les stands, ainsi que les tables et chaises doivent être rendus propres, les poubelles doivent être débarrassées. L'exposant devra faire constater par un représentant de la Commune l'état de son stand avant son départ.

Présence :

La présence des exposants sur leur stand est obligatoire, ainsi que le respect des horaires d'ouverture et de fermeture.

Les portes seront ouvertes à 10 h le vendredi, 7h le samedi, et à 9h45 le dimanche, et fermées à 19 h 30 le vendredi, à 19h15 le samedi et à 23h15 le dimanche, par un représentant de la Commune.

Durant les horaires d'installation, d'ouverture au public, et de démontage, l'exposant est responsable de la surveillance de son stand.

Casse, perte, vol :

En cas de perte, vol ou de dommage de quelque nature que ce soit, aucune responsabilité ne pourra être attribuée à la Commune

Communication :

La commune prend en charge la communication générale de l'événement : Impressions de flyers et d'affiches, distribution dans les offices de touristes, diffusion sur les réseaux sociaux, invitations VIP de son réseau local.

Dans le cas où un exposant souhaiterait obtenir des outils de communication pour son usage personnel, un kit de 100 flyers et 5 affiches sera proposé pour un prix de 25 € à commander et régler au moment de la confirmation de son inscription soit au plus tard le **vendredi 29 juillet 2022**.

Droits de reproduction :

Chaque exposant s'engage à céder ses droits sur l'utilisation des visuels envoyés lors de l'inscription, pour toute communication de la Commune sur internet et via les réseaux sociaux, ainsi que par la presse qui couvrirait l'évènement.

Chaque exposant s'engage à céder ses droits sur l'utilisation des visuels réalisés pendant l'évènement par le ou les photographes de la Commune.

Vente :

La responsabilité de la Commune ne peut en aucun cas être retenue en cas de conflit de quelque nature que ce soit entre acheteurs et exposants.

Pour des raisons statistiques, la Commune demande à chaque exposant de lui faire connaître le chiffre d'affaires réalisé ainsi que les contacts professionnels pris lors de l'exposition. Merci de réserver un bon accueil à la personne de la Commune en charge de cette tâche. Ces informations individuelles seront traitées comme confidentielles, seul l'ensemble statistique de ces résultats matériels et immatériels pouvant être utilisé par la Commune pour sa communication sur l'évènement.